DEPARTEMENT DE L'AIN

103

53

Ĩΰ

(3)

B

E1

13

63

14

f3

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE BOURG

Extrait du Registre des Délibérations

CANTON DE MIRIBEL

du Conseil Municipal

MAIRIE DE NEYRON

Séance ordinaire du 14 novembre 2022.

<u>**OBJET**</u>: COORDONNATEUR COMMUNAL - RECENSEMENT 2023.

20220061

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

<u>Etaient présents</u>: BOURGEOIS Rose, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs: GAROUTTE Agnès donne pouvoir à JULLIEN Valérie, DELACOURT Marc donne pouvoir à FRANCOIS Christine, VERDENET Clotilde donne pouvoir à QUEIREL Elodie, GIRARD Jean-Yves donne pouvoir à GRUFFAT Henri, MARQUIS Gérard donne pouvoir à NEDIALKOVA Krassi.

<u>Etaient absents</u>: PERINELLE Patricia

Secrétaire de Séance : JULLIEN Valérie

Date de convocation du Conseil : 9 novembre 2022

Nombre de conseillers

ën exercice: 23

Nombre de conseillers

■ Présents: 17

Bouvoirs: 5

Absents: 1

MU le Code Général des Collectivités Locales,

MU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

VU le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Le maire propose de nommer Monsieur Adrien GRUFFAT Accusé de réception en préfecture communal pour assurer le suivi du recensement de la population 2023,

Il propose également de fixer comme suit sa rémunération :

- Un forfait de 80 € pour les frais de transport
- Un forfait de 800 € pour la mission d'encadrement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A 21 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :

- DECIDE de nommer Monsieur Adrien GRUFFAT en qualité de coordonnateur communal pour assurer le suivi du recensement de la population 2023.
- DECIDE d'indemniser le coordonnateur communal tel que proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Fait à NEYRON, le 14 novembre 2022.

La Maire

Christine FRANÇOIS.

Accusé de réception en préfecture 001-210102752-20221114-20220061-DE Date de réception préfecture : 18/11/2022